

Contribution au débat sur le thème 'Croissance et répartition des revenus'

Gérard Mardiné, secrétaire national confédéral en charge de l'économie, de l'industrie et du développement durable

Raphaëlle Bertholon, déléguée nationale confédérale en charge de l'économie

Le thème 'Croissance et répartition des revenus' et les propositions que la CFE-CGC portent doivent être éclairés par **notre vision de la société française, du corps social et de sa nécessaire cohésion** et par les **impératifs de développement durable qui sont devenus une évidence incontestable**.

Une société, pour être efficace et stable dans la durée, doit être organisée en prenant soin de respecter l'équilibre entre la satisfaction des besoins et aspirations des individus et la nécessaire structuration collective permettant d'avoir une société performante et avec un bon niveau de cohésion.

Les individus aspirent légitimement à un besoin de liberté dans leurs choix. Par ailleurs, un des moteurs de l'individu est la reconnaissance de son implication sociale personnelle et en particulier dans son activité professionnelle. La collectivité bénéficie en retour de l'engagement et des initiatives de ses membres. D'autre part le besoin de cohésion de la société et le respect légitime des valeurs humaines impose que la société soit solidaire de ses éléments les plus faibles qui sont victimes des différents types « d'accidents de la vie ».

Notre vision de cet équilibre se traduit par le fait que l'implication, l'engagement et les responsabilités des individus doivent être reconnus et qu'un niveau de contribution croissant à l'activité économique et sociale doit être accompagné d'une rémunération croissante. Ce principe est vertueux dans la mesure où il encourage l'engagement pour le progrès de l'ensemble de la société. La solidarité doit aider les éléments les plus fragiles, elle peut concerner entre 10 et 15% des individus mais elle est à différencier clairement de pratiques égalitaristes qui peuvent concerner un pourcentage très important d'individus mais ont pour conséquence de démotiver l'engagement des individus et donc d'avoir un fonctionnement global insatisfaisant et très peu performant, le meilleur exemple de cet échec étant la fin du bloc soviétique.

Les **impératifs de développement durable** sont également au cœur de la réflexion de la CFE-CGC. L'utilisation raisonnée des ressources naturelles, la préservation de la biodiversité et la lutte contre le réchauffement climatique sont des facteurs indispensables au maintien à long terme des équilibres de notre planète et sont notre responsabilité vis-à-vis des générations futures.

La **richesse nationale** (le PIB), exprimée comme l'agrégat des valeurs ajoutées produites dans notre pays, a de multiples composantes correspondant à des activités très diverses : industrie, commerce et banques, transports, services de différente nature, activités liées à la santé, services publics... Certaines ont une empreinte écologique faible là où d'autres sont fortement consommatrices de ressources naturelles

La **croissance** et donc les investissements doivent être progressivement mais prioritairement et durablement orientés sur des activités qui vont répondre aux impératifs de développements durable et contribuer au bien-être et au bien vivre de la population. L'enjeu d'une croissance renouvelée, durable et 'propre' est crucial pour permettre à notre pays de retrouver des marges de manœuvre et d'assurer ainsi les dépenses d'avenir du pays.

La **consommation** de biens et services a toujours joué un rôle essentiel dans le soutien de la croissance française : ce pilier de la croissance est en berne depuis quelques années suite à la crise de 2008 et à la pression fiscale exercée sur les classes moyennes. Pour le bon fonctionnement de notre société et l'engagement du plus grand nombre au service de la performance collective, il serait contreproductif d'augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu. Rappelons au passage que le système socio-fiscal français est déjà fortement redistributif puisqu'il réduit de 40% les écarts de niveau de vie entre les 10% les plus aisés et les 10% les plus modestes. Une amélioration du pouvoir d'achat des classes moyennes, outre qu'il est un gage de stabilité sociale, viendrait soutenir la consommation et redonnerait confiance aux forces

contributives de notre pays. Bien qu'ayant prouvé son efficacité pendant des années son efficacité, ce cercle vertueux tourne aujourd'hui au ralenti et explique en partie la faible croissance. Il est donc indispensable de le remettre en marche afin de « tirer tout le monde vers le haut ».

Le sujet des très hautes rémunérations est important, la part de la croissance captée par les 1% les plus aisés étant en forte augmentation. Outre le fait que ce point met à mal la cohésion sociale à travers la révélation chronique de manquements au devoir d'exemplarité des personnes concernées, souvent en position de responsabilité, l'efficacité économique de ses très hauts revenus est faible. Ce sujet des rémunérations abusives peut difficilement être traité par la fiscalité. Cela ne fait qu'accroître encore plus les abus et revient à mettre à charge des entreprises concernées la fiscalité personnelle des hauts dirigeants au détriment de ses salariés et des investissements. Une réglementation est le meilleur moyen de traiter ces cas abusifs dont une composante internationale est indispensable pour éviter les chantages aux Etats que nous voyons périodiquement ressurgir (menace de délocalisation de sièges sociaux par exemple).

La **taxation du capital** doit être opérée à l'aune de son utilisation et des investissements qu'il contribue à financer, particulièrement dans son empreinte emploi et dans son empreinte développement durable. Un capital investi durablement dans des entreprises porteuses ou créatrices d'emplois en France, contribuant à la nécessaire transition écologique et à l'amélioration de la qualité de vie de la population contribue par essence à système socio-économique vertueux et durable et doit faire l'objet de mesures d'encouragement. L'investissement dans des entreprises ou des projets innovants, potentiellement prometteurs en emplois, ne doit pas être dissuadé par une fiscalité contraignante.

Les investissements dans les nouvelles formes d'énergie, la rénovation thermique des bâtiments, l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports doivent être encouragés en parallèle au développement et à la consolidation des filières d'excellence correspondantes que les compétences présentes en France doivent permettre de hisser au meilleur niveau mondial, cela contribuant collectivement à l'atteinte des objectifs de la COP21... négociés à Paris !